



## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT VGR-750**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, greffière de la Ville de Grande-Rivière,

**QUE** lors de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière a adopté le règlement numéro VGR-750 concernant l'établissement du taux de taxe foncière générale ainsi que des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2026;

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation par les personnes intéressées sur le site Internet de la Ville, ainsi qu'au bureau de la greffière, aux heures régulières de bureau;

**QUE** le règlement numéro VGR-750 est entré en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 27 janvier 2026,

---

Sandrine Bisson-Hautcoeur  
Greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT VGR-750**

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT VGR-750** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 27<sup>e</sup> jour janvier 2026, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour janvier 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

Ville de Grande-Rivière